



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 13056

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la rétinopathie diabétique. En effet, cette affection oculaire particulièrement grave touche un nombre croissant de Français. Or les efforts de prévention et de dépistage à grande échelle sont particulièrement faibles à ce jour, surtout lorsque l'on sait que le diabète gagne malheureusement de plus en plus de terrain en France. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre à son sujet.

Texte de la réponse

L'augmentation des rétinopathies diabétiques est liée à la fréquence accrue du diabète de type 2. La prévention de cette grave complication passe par une prise en charge adaptée du diabétique dès que sa pathologie est dépistée afin d'équilibrer sa maladie. Pour améliorer ce suivi et prévenir les complications, des recommandations ont été publiées par l'ANAES en 1999 qui préconisent un certain nombre de mesures concernant la surveillance de l'équilibre glycémique, mais aussi la prévention des complications vasculaires (arrêt du tabac, surveillance régulière de la tension artérielle et électrocardiogramme une fois par an) ainsi qu'un examen ophtalmologique annuel. Le programme d'échanges confraternels de la CNAMTS (médecins conseils - médecins généralistes), lors d'une mise en ALD d'un patient pour diabète, permet d'améliorer l'observance de ces recommandations par les médecins généralistes. Le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2, annoncé en novembre 2001 et en cours de réalisation, concourt à la prévention des rétinopathies par ses différentes actions concernant notamment la prévention, le dépistage, la qualité et l'organisation des soins, et l'éducation thérapeutique.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13056

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1567

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4613